



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Programme de travail de l'Assemblée générale

Calendrier des séances plénières

Note du Président de l'Assemblée générale

1. On trouvera ci-après le programme de travail et le calendrier des séances plénières de l'Assemblée générale pour le reste de la partie principale de la cinquante-cinquième session. Les ajouts à ce calendrier seront publiés au fur et à mesure dans des additifs.

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 30 novembre	
Matin	Question de Palestine [41]
Après-midi	La situation au Moyen-Orient [40]
Vendredi 1er décembre	
Matin	La situation au Moyen-Orient [40]
Après-midi	Le rôle des diamants dans les conflits [175]
Lundi 4 décembre	
Matin	La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [43]
Après-midi	Rapports de la Troisième Commission
Vendredi 8 décembre	
Matin	1. Célébration du quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [18]

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
	2. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [18] 3. Rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)
Mardi 12 décembre	
Matin	Rapports de la Sixième Commission
Vendredi 15 décembre	
Après-midi	1. Nomination de membres du Comité des conférences [17 h] 2. Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan; la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [20 d) et 46]

2. L'inscription sur la liste des orateurs pour les points énumérés dans le présent document est ouverte. À cette fin, appeler le 963-5063.

3. Il est rappelé aux représentants qu'ils doivent soumettre leurs projets de résolution suffisamment à l'avance, afin que les États Membres disposent de délais appropriés pour les examiner et, dans le cas où ces projets de résolution auraient des incidences sur le budget-programme, afin que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission aient le temps d'examiner ces incidences avant que l'Assemblée générale ne prenne une décision sur les projets de résolution.